



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/85  
2 janvier 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement

Douzième session

Genève, 4 et 5 février 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées formulées  
par la Commission à sa onzième session, y compris une évaluation des travaux de  
la Commission depuis la onzième session de la Conférence**

**Note établie par le secrétariat de la CNUCED\***

*Résumé*

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002 (TD/B(S-XIX)/7), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des décisions et des conclusions concertées que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a adoptées à son intention à sa onzième session, ainsi qu'une évaluation des travaux de la Commission depuis la onzième session de la Conférence. Le présent rapport porte sur quatre volets: l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par le renforcement des capacités; l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international; les TIC et le commerce électronique au service du développement; le renforcement des connaissances et des compétences à l'appui de l'élaboration des politiques dans les pays en développement et les pays en transition.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans le traitement de la documentation.

## Introduction

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa onzième session (TD/B/COM.3/82) contenait un certain nombre de recommandations que la CNUCED devait appliquer. Les recommandations et conclusions concertées adoptées sont reproduites plus bas, suivies des mesures prises jusqu'à présent.

## I. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

### Recommandation

*«Compte tenu de l'importance des PME pour le développement économique, la croissance, l'emploi, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités productives, la CNUCED devrait poursuivre, à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et des pays en transition, ses travaux d'analyse et ses activités d'assistance technique consacrés au développement des entreprises englobant les chaînes de valeur mondiales et régionales, à l'investissement extérieur, à l'amélioration de l'offre, à la recherche-développement et aux relations interentreprises. Elle devrait aider les pays à définir des politiques et des mesures de facilitation permettant de renforcer la compétitivité des PME, y compris en diffusant les meilleures pratiques et en examinant les opportunités et les difficultés que présente l'intégration régionale pour l'internationalisation des PME.» (TD/B/COM.3/82, par. 1).*

### Mesures prises

2. Une réunion d'experts sur les moyens d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux chaînes mondiales de valeur a eu lieu les 18 et 19 octobre 2007. La principale source de documentation des participants provenait d'un projet de recherche mené conjointement par la CNUCED, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Université de Fribourg intitulé «Accroître le rôle des PME dans les chaînes de valeur globales», financé par le Gouvernement suisse par le biais du Réseau universitaire international de Genève. Des études de cas menées en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans divers secteurs ont mis en lumière la relation existant entre les sociétés transnationales (STN) considérées et leurs fournisseurs locaux. Ces études ont confirmé que la libéralisation du commerce mondial et la mondialisation de l'économie créaient de nouveaux débouchés pour les producteurs qui répondaient aux exigences du marché mondial en matière d'efficacité et de qualité. Toutefois, pour les fournisseurs de pays en développement, surtout dans les industries manufacturières parvenues à maturité, les obstacles à l'entrée dans les chaînes mondiales de valeur et les contraintes en matière de résultats après leur entrée sont très importants. Des efforts devraient être déployés pour améliorer la capacité des PME de se conformer aux normes internationales, d'accroître les relations interentreprises et d'innover ou de se perfectionner, en particulier par le biais de programmes qui facilitent l'intégration de fournisseurs de pays en développement qui sont en bas de l'échelle dans les chaînes de valeur mondiales et régionales.

3. Dans le cadre des efforts que la CNUCED déploie pour favoriser la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et à la demande de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la CNUCED a prodigué des services consultatifs afin d'étudier la manière de renforcer la zone d'investissement de l'ASEAN et d'évaluer les progrès réalisés dans

l'application de l'accord établissant cette zone d'investissement depuis 1998. Des orientations précises sur le développement des entreprises, y compris au niveau régional, ont été proposées.

4. Dans la publication intitulée «*Global Players from Emerging Markets: Strengthening Enterprise Competitiveness through Outward Investment*» (UNCTAD/ITE/TEB/2006/9), la CNUCED examine pourquoi les entreprises de pays en développement investissent à l'étranger et quelles sont les incidences sur leur compétitivité. Elle analyse aussi les meilleures pratiques et les options qui s'offrent pour favoriser l'internationalisation des pays émergents. D'après les travaux de recherche, l'investissement étranger direct a aidé les entreprises à accroître leurs revenus, leurs actifs, leur rentabilité, leur accès aux marchés et leurs exportations. Il ressort de cette étude que les pays ont réformé leur cadre directif, libéralisé leur cadre réglementaire et assoupli le contrôle des changes. Parmi les autres mesures d'appui figuraient la rationalisation des procédures d'approbation et des conditions régissant l'actionnariat des filiales établies à l'étranger, le relèvement du plafond autorisé, le renforcement des capacités, les renseignements sur les marchés et les dispositions particulières des accords internationaux d'investissement. Certains pays en développement ont apporté un appui institutionnel actif à leurs entreprises pour les aider à internationaliser leurs activités.

### **Recommandation**

*«La CNUCED devrait aussi continuer d'étendre son assistance technique dans le cadre des programmes de relations interentreprises et du programme Empretec, y compris dans le cadre du lancement du Forum africain Empretec, et devrait continuer de rechercher les ressources extrabudgétaires nécessaires à de telles activités.»* (TD/B/COM.3/82, par. 2)

### **Mesures prises**

5. Une table ronde de haut niveau sur la manière dont l'entrepreneuriat peut réduire la pauvreté, organisée conjointement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et la CNUCED, s'est tenue le 3 juillet 2007 à Genève. Plus de 50 représentants de pays membres et non membres du Conseil économique et social, de la société civile, du secteur privé, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales y ont assisté. Les participants ont reconnu qu'un lien étroit existait entre le développement de l'entrepreneuriat, le travail indépendant et la réduction de la pauvreté. Il a été souligné que le développement de l'entrepreneuriat comptait tout autant que les changements sociaux dans l'élimination de la pauvreté. La politique publique à l'appui du développement de l'entrepreneuriat jouait un rôle important qui était considéré comme crucial, de même que les initiatives visant à inculquer aux jeunes une culture de l'entrepreneuriat. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que les activités de la CNUCED, notamment le programme Empretec, avaient eu un impact sur le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

### **Empretec**

6. Le secrétariat a pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les programmes Empretec. Dans le cadre de l'initiative relative au Forum africain Empretec, le secrétariat a présenté officiellement au Comité des donateurs le développement de l'entrepreneuriat et l'installation d'Empretec en République-Unie de Tanzanie.

7. Dans le cadre de son programme de développement des relations interentreprises, la CNUCED a obtenu les résultats suivants:

a) Viet Nam: Unilever Viet Nam augmentera de 59 % son approvisionnement auprès de sources locales, lesquelles couvriront ainsi 86 % de ses besoins. La société appuie la formation et le développement des PME dans le cadre d'une «maintenance productive totale», afin d'améliorer la durabilité de leur activité manufacturière et de leurs résultats dans des domaines clefs tels que la sécurité et l'hygiène;

b) Brésil: Au titre du projet Vinculos, 11 grandes sociétés aident plus de 80 partenaires locaux à satisfaire aux normes en vigueur en matière de sécurité, de santé et d'environnement ainsi qu'aux normes ISO 14001. Par exemple, BASF a décidé d'étendre le programme de perfectionnement des fournisseurs élaboré au titre de ce projet à tous ses fournisseurs brésiliens et supportera tous les coûts y relatifs;

c) Ouganda: Six sociétés ont noué des liens avec 26 entreprises locales afin de rationaliser leur chaîne d'approvisionnement et d'aider ainsi les agriculteurs, fabricants et distributeurs locaux. Par exemple, Uganda Breweries aidera à moderniser plus de 2 000 exploitations agricoles et Kinyara Sugar Works a resserré ses liens avec Kinyara Sugarcane Growers, ce qui a profité à 2 500 agriculteurs locaux.

## **II. EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL**

### **Recommandation**

*«Compte tenu du rôle essentiel que joue la facilitation du commerce et des transports dans le renforcement des chaînes d'approvisionnement, la CNUCED devrait, tout en analysant la situation en ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports internationaux et ses conséquences pour les pays en développement, l'accent étant mis sur la situation spéciale des pays en développement sans littoral et de transit, prêter une attention particulière à l'identification et à l'analyse des liens entre l'accès aux services de transport et la fourniture de ces services, un environnement propice et les perspectives de développement, dans un contexte de mondialisation du commerce et des réseaux de production.» (TD/B/COM.3/82, par. 3)*

### **Mesures prises**

8. Le secrétariat a suivi et analysé l'évolution de la situation dans le domaine de la facilitation des transports et du commerce. Des informations ont été diffusées aux États membres dans l'*Étude sur les transports maritimes* (annuelle), le bulletin trimestriel *«Transport Newsletter»* et divers documents, ainsi que dans des exposés et conférences donnés par le personnel du secrétariat lors de conférences et séminaires internationaux, régionaux et nationaux. Le secrétariat a aussi contribué à la plate-forme d'information du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce sur Internet ([www.gfptt.org](http://www.gfptt.org)). La CNUCED a poursuivi sa coopération avec l'Université maritime mondiale et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

9. Dans l'*Étude sur les transports maritimes* (2007), la CNUCED a accordé une attention particulière à l'évolution du secteur des activités portuaires et du transport maritime, et a analysé plusieurs tendances à long terme. Elle a indiqué que la capacité totale d'EVP que peut transporter la flotte mondiale avait été multipliée par près de 7 au cours des vingt dernières années, augmentant à un taux annuel moyen de 10,8 %, le taux de croissance annuelle étant encore plus élevé au cours des dix dernières années que dans les dix années précédentes. Entre janvier 2006 et 2007, pour la première fois depuis que la CNUCED a commencé à enregistrer le tonnage de port en lourd, la part des navires à pavillon étranger a légèrement diminué, passant de 66,5 % à 66,35 %. La CNUCED a fait le point de l'évolution récente des cadres réglementaires influant sur le commerce et les transports, notamment le transport international et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Elle a donné un aperçu du Cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (Cadre SAFE), adopté sous l'égide de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en 2005, et a présenté les travaux récents de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à intégrer les éléments du Cadre SAFE dans les conventions actuelles de l'OMI. Elle a aussi évoqué l'adoption, en mai 2007, sous les auspices de l'OMI, de la Convention sur l'enlèvement des épaves et l'état d'avancement du projet de convention internationale sur le recyclage sans risque et écologiquement rationnel des navires.

10. En 2007, la CNUCED a élargi la portée de ses travaux de recherche sur les liaisons de transport maritime par lignes régulières en y incluant des informations sur les services internationaux. Cet ensemble complet de données permet de connaître le modèle d'intégration des pays dans le réseau mondial des lignes maritimes régulières et est utilisé, avec les données sur les importations et les exportations, pour l'analyse économique des coûts de transport et de l'essor des flux commerciaux.

11. La CNUCED a mené une étude mondiale complète du coût de la mise en œuvre et du respect des obligations découlant du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) de l'OMI. Cette étude était la première à établir des données sur ce coût. Elle a révélé des différences importantes dans ce domaine entre les grands ports et les petits ports. Les conclusions sont présentées dans un rapport intitulé «*Maritime security: ISPS Code implementation, costs and related financing*» (UNCTAD/SDTE/TLB/2007/1).

12. Dans le domaine du droit des transports, la CNUCED a contribué aux travaux en cours sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), sur un «projet de convention sur le transport de marchandises [effectué entièrement ou partiellement] [par mer]» en participant et en apportant des contributions de fond aux réunions du Groupe de travail III (droit des transports).

13. La CNUCED a appuyé la mise en place de mécanismes de transit et de transport, notamment en organisant une réunion d'experts sur «la coopération régionale pour le transport en transit – solutions pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit» tenue à Genève en septembre 2007. Les participants ont examiné des modèles, des meilleures pratiques et des solutions concrètes visant à améliorer le transport international de transit, notamment grâce aux technologies de l'information. La CNUCED a aussi été représentée à une réunion ministérielle internationale des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral et aux travaux sur la facilitation du commerce préparatoires à l'examen du Programme d'action d'Almaty. Elle a aidé à organiser une réunion consacrée à l'Accord-cadre sur le transport en transit au sein de l'Organisation de coopération économique. Une nouvelle

activité d'assistance technique devait être lancée en novembre 2007 pour aider la Mongolie à élaborer une stratégie nationale proposant aux pays voisins des services de transport terrestre en transit. Une réunion préalable à la douzième session de la Conférence sur la mondialisation de la logistique portuaire devait se tenir en décembre 2007, afin d'examiner les enjeux et les perspectives, pour les pays en développement, de la mondialisation de la logistique.

### **Recommandation**

*«La CNUCED devrait renforcer sa coopération avec les États membres pour concevoir et appliquer des politiques nationales et internationales destinées à promouvoir la facilitation du commerce et des transports, notamment les couloirs de transport et de transit, en coordonnant son action avec celle des autres organisations compétentes. Elle devrait continuer de fournir une assistance aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, et aux pays en transition pour soutenir leur participation aux négociations sur la facilitation du commerce et des transports, en particulier dans le contexte du Cycle de Doha pour le développement.»*  
(TD/B/COM.3/82, par. 4)

### **Mesures prises**

14. La CNUCED n'a cessé d'aider les pays en développement dans les négociations menées sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le biais du projet de fonds d'affectation spéciale de la CNUCED sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays les moins avancés, financé pour la troisième année consécutive par les Gouvernements suédois et espagnol. En 2007, la CNUCED a organisé deux ateliers régionaux sur l'évaluation des besoins dans le domaine de la facilitation du commerce et a aidé quatre pays à mettre en place et à renforcer un mécanisme institutionnel de coordination interministérielle et de consultation du secteur privé dans ce domaine. Elle a contribué à adapter une méthode d'auto-évaluation des besoins en matière de facilitation du commerce, mise au point par les organisations visées à l'annexe D et par le secrétariat de l'OMC. Les facilitateurs de la CNUCED ont contribué à 7 ateliers régionaux de l'OMC, ont dirigé 3 ateliers nationaux d'évaluation des besoins avec les organisations visées à l'annexe D, et ont organisé 2 tables rondes pour des groupements régionaux à Genève. La CNUCED a aussi mis à jour des notes techniques sur la facilitation du commerce.

15. En 2007, au titre du programme SYDONIA (Système douanier automatisé), de nouveaux projets portant sur l'installation de SYDONIAWorld, ont été conclus avec l'Autorité palestinienne, Porto Rico et les Gouvernements géorgien, yéménite et zimbabwéen. SYDONIAWorld est devenu opérationnel dans de nouveaux sites en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Le système SYDONIA a été installé en Érythrée, en République démocratique du Congo, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, aux Seychelles ainsi qu'à Trinité-et-Tobago. Des centres régionaux SYDONIA ont aussi été créés afin de contribuer à la mise en place et à l'entretien du système dans les pays utilisateurs, et de faciliter l'intégration régionale. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement syrien en vue de créer un centre d'appui régional SYDONIA supplémentaire pour les États arabes. L'extension constante du système SYDONIAWorld, qui repose sur les technologies Internet les plus avancées, confirme que ce système joue un rôle essentiel dans la promotion de l'informatisation des opérations douanières. Le programme SYDONIA a été représenté au Forum des meilleures pratiques en matière de TIC que Microsoft a organisé au Burkina Faso en

2007, où les solutions qu'il propose ont été présentées comme des exemples de réussite dans le domaine des technologies de l'information en Afrique.

16. Le secrétariat a continué d'apporter une assistance technique au projet de modernisation douanière d'urgence et de facilitation du commerce en Afghanistan, financé par la Banque mondiale. En 2007, une nouvelle administratrice de projet a été nommée et est entrée en fonctions au Ministère du commerce et de l'industrie à Kaboul. Les activités d'assistance exécutées en 2007 portaient notamment sur la rédaction d'un nouveau cadre juridique régissant le secteur afghan des transports, l'instauration de nouvelles règles et réglementations régissant les entreprises de transport, la conclusion d'un accord de transit avec le Pakistan et la réactivation du système TIR en Afghanistan. Un mémorandum sur le régime du commerce extérieur a aussi été parachevé dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC. Au titre du renforcement des capacités, le secrétariat dispense une formation aux transitaires afghans au sujet des règles, normes et pratiques internationales et une aide est apportée aux responsables afghans qui participent aux conférences internationales sur la facilitation du commerce.

17. La coopération technique a aussi pris la forme d'activités menées au titre du projet – financé par la Norvège – visant à évaluer les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce, du projet – financé par la Suède – sur la mise en place de plates-formes de facilitation du commerce et du projet – financé par la Banque islamique de développement – sur le transport multimodal international dans la région des pays membres de l'Organisation de coopération économique.

18. Les activités relevant du projet – financé par le Compte pour le développement de l'ONU – relatif au renforcement des capacités de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit se sont achevées avant la fin 2007 comme prévu. Au total, sept groupements ont été créés et trois systèmes d'information de transit les appuyant étaient pleinement opérationnels ou prêts à être remis aux utilisateurs. Des plans d'action ont été mis en œuvre dans les trois couloirs choisis respectivement en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

19. La CNUCED a coopéré avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à la préparation d'une conférence sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et transeurasien par l'Asie centrale jusqu'en 2015. Des organisations internationales publiques et privées qui coopèrent pour améliorer l'accès des pays sans littoral aux marchés participent à cette conférence, qui fait désormais partie intégrante du Programme d'action d'Almaty.

### **III. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

#### **Recommandation**

*«Afin de tirer le meilleur parti possible des gains découlant de l'économie de l'information, il importe d'évaluer l'impact économique des TIC, de mettre au point des stratégies nationales et internationales des TIC (au moyen, par exemple, de plans-cadres relatifs aux TIC) et d'adopter un cadre juridique approprié pour le commerce électronique. En tenant compte des travaux des autres organisations compétentes, la CNUCED devrait aider, par ses*

*travaux de recherche et d'analyse orientés sur les politiques ainsi que par ses activités de coopération technique, les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition, à définir des approches, des stratégies et des politiques en matière de TIC.»* (TD/B/COM.3/82, par. 5)

## **Mesures prises**

### *Travaux de recherche et d'analyse directive*

20. Le secrétariat a poursuivi ses travaux d'analyse directive consacrés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et au commerce électronique pour le développement dans le *Rapport sur l'économie de l'information 2007/08*, qui doit sortir en février 2008. Dans ce rapport, la CNUCED examine la contribution des TIC dans le cadre de la science et de la technologie pour le développement et son rôle dans la mise à profit des connaissances et l'innovation.

21. Dans ledit rapport, le secrétariat recommande de mieux intégrer les politiques relatives aux TIC dans les politiques nationales d'innovation grâce à une coordination systématique des mesures prises par les différents ministères. Il est tout aussi important, du point de vue des pays en développement, de tirer parti des possibilités offertes par les systèmes d'innovation et d'accès libres. L'adoption d'un certain nombre de mesures relatives aux systèmes d'innovation et à la diffusion des TIC est proposée dans le rapport. Le secrétariat y donne un aperçu de l'évolution récente de l'accès et du recours aux TIC dans les pays en développement, y montre comment les TIC contribuent à la croissance économique et favorisent l'innovation, y donne des informations sur la fracture numérique persistante et y présente des exemples de la manière dont les TIC peuvent améliorer les moyens de subsistance des pauvres. L'expérience acquise par les pays membres de l'ASEAN en matière d'harmonisation de la législation relative au commerce électronique au niveau régional y est analysée, de même que l'impact de l'utilisation des TIC par les PME en Thaïlande, dans le cadre d'un projet exécuté conjointement par la CNUCED et l'Office national de statistique thaïlandais.

22. En 2007, la CNUCED et les offices nationaux de statistique de ses pays membres ont conduit une enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises en fonction de la taille, de la situation géographique (site urbain/rural) et de l'activité économique de ces dernières. Les résultats de cette enquête ont été incorporés dans la base de données de la CNUCED sur l'économie de l'information, sur laquelle s'appuie l'analyse réalisée dans le *Rapport sur l'économie de l'information* et qui contenait, en octobre 2007, des données sur 56 pays.

23. Dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence, une réunion préalable a été organisée le 6 décembre 2007 sur la science, la technologie, l'innovation et les TIC pour le développement. Elle a porté sur la manière d'utiliser la science, la technologie et les TIC pour aider les pays à satisfaire les besoins de leur population et à tirer parti des avantages que procure l'économie du savoir.

### *Coopération technique*

24. La CNUCED a poursuivi son assistance technique dans le domaine de la mesure des TIC, en coopération avec les membres du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement et avec le soutien du Gouvernement français. En mars 2007, à sa trente-huitième session, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé la liste des indicateurs fondamentaux

des TIC établie par les membres du Partenariat et a reconnu le rôle de chef de file de la CNUCED dans cette activité. Elle a aussi conseillé aux pays d'utiliser cette liste dans leurs programmes de collecte de données, et a encouragé les membres du Partenariat à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données sur les TIC.

25. Dans le cadre du projet – financé par le Compte pour le développement – relatif au renforcement des capacités de mesure des TIC et d'élaboration de la politique relative aux TIC, un manuel consacré aux méthodes utilisées pour mesurer l'économie de l'information grâce aux statistiques sur le secteur des TIC, le commerce des TIC et l'utilisation des TIC par les entreprises a été établi en 2007. Un cours de formation reposant sur le manuel et sur la méthode TrainForTrade a été mis au point et un cours pilote a été dispensé en décembre 2007 à un groupe de pays latino-américains.

26. L'Atelier régional conjoint CNUCED/UIT/CEA sur la mesure de la société de l'information en Afrique (Addis-Abeba, mars 2007) visait à accroître la disponibilité de données comparables sur les TIC en Afrique. Cinquante participants (producteurs et utilisateurs de statistiques officielles sur les TIC) et experts ont examiné l'importance des statistiques et des indicateurs relatifs aux TIC, ont échangé de meilleures pratiques sur la mesure des TIC et ont recommandé la mise en place de mécanismes de suivi et de mesure de la société de l'information dans les pays africains.

27. Un atelier conjoint CNUCED/CESAO/UIT/OCDE sur la mesure de la société de l'information destiné aux pays d'Asie occidentale et aux pays arabes (Le Caire, juin 2007) a permis d'examiner le recours aux enquêtes pour la collecte et la présentation de données sur les indicateurs fondamentaux des TIC, ainsi que les stratégies suivies, les objectifs définis et les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans le domaine des TIC dans les pays arabes. Les participants ont recommandé d'améliorer la formation au niveau national, conformément aux définitions, méthodes et classifications internationales, de renforcer la coopération entre les acteurs nationaux et de mettre au point des indicateurs des TIC tenant compte du sexe. L'atelier a été suivi par 77 participants provenant de 15 pays arabes et représentants de plusieurs organisations régionales et internationales.

28. Avec le soutien des Gouvernements français et espagnol, la CNUCED a poursuivi son assistance technique en matière de législation relative aux TIC afin d'aider les pays à instaurer un cadre favorable au commerce électronique. En 2007, 124 représentants de ministères et du secteur privé provenant de pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et le personnel du secrétariat de l'ALADI ont été formés à distance et dans le cadre d'ateliers classiques, conçus et organisés en coopération avec le programme TrainForTrade.

29. En 2007, la CNUCED a fait bénéficier de ses services consultatifs les Gouvernements cambodgien et lao afin de les aider à rédiger un projet de loi sur le commerce électronique dans le cadre de l'harmonisation du cadre juridique régional régissant le commerce électronique. Ces services ont été assurés à l'occasion de tables rondes réunissant les acteurs nationaux à Ventiane en août 2007 et à Phnom Penh en décembre 2007. D'ici à 2008, le Cambodge et la République démocratique populaire lao auront adopté leur législation sur le commerce électronique conformément à l'initiative électronique de l'ASEAN.

30. Suite à l'atelier de formation de la CNUCED sur les aspects juridiques du commerce électronique (décembre 2006), le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est a invité les États partenaires à désigner les membres siégeant à l'équipe spéciale régionale sur la cyberlégislation. La première réunion de l'équipe spéciale régionale devait avoir lieu en janvier 2008, avec l'aide de la CNUCED et grâce à une contribution du Gouvernement finlandais.

31. La CNUCED et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé un séminaire conjoint sur les logiciels libres au siège de l'ONU, à New York, le 16 octobre 2007. Ce séminaire visait à appeler l'attention sur le rôle des logiciels libres en tant que moyen d'accroître l'utilisation des TIC par les entreprises et les institutions participant aux activités de développement. La possibilité de reproduire les exemples présentés lors du séminaire a été examinée. Les 45 participants provenaient de délégations des États membres et d'organismes observateurs, et le séminaire a été diffusé sur Internet.

### **Recommandation**

*«Sachant que, dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a reconnu que le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelle du système devrait être largement axé sur le développement, la CNUCED devrait continuer de s'acquitter de son rôle dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que dans la suite à donner au Sommet en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, comme énoncé dans les textes issus du Sommet et les résolutions pertinentes du Conseil économique et social.» (TD/B/COM.3/82, par. 6)*

### **Mesures prises**

#### *Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

32. La CNUCED, en coopération avec d'autres organisations parties prenantes, continue de contribuer à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en aidant les gouvernements à élaborer et évaluer des politiques et stratégies nationales relatives aux TIC et à créer un cadre favorable au commerce électronique. En coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED a organisé la deuxième réunion relevant de la ligne d'action du SMSI «commerce électronique et cybertravail», sur le thème des TIC, des chaînes mondiales d'approvisionnement et du développement (mai 2007)<sup>1</sup>.

33. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information préconise une évaluation périodique sur la base d'indicateurs et de critères de référence adaptés ainsi que d'une méthodologie convenue, et invite la communauté internationale à renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistiques relatives aux TIC. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, qui a été lancé à la onzième session de la Conférence, fait suite à cette recommandation.

---

<sup>1</sup> Le rapport sur cette réunion est disponible à l'adresse:  
[http://www.unctadxi.org/templates/Startpage\\_2774.aspx](http://www.unctadxi.org/templates/Startpage_2774.aspx).

### *Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information*

34. À sa dixième session, tenue en mai 2007, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné la question de fond de son ordre du jour, à savoir: «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire». Elle a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international, a recensé les succès, les lacunes et les obstacles, et a défini les mesures à prendre. Parmi les participants figuraient des ministres et des représentants des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'organisations internationales. Les travaux de la session ont permis de sensibiliser à l'importance de la science, de la technologie et des TIC pour le développement et d'examiner les modalités pratiques du suivi des résultats du Sommet. La Commission a aussi élaboré un programme de travail pluriannuel à mettre en œuvre en collaboration avec la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies.

35. Les participants ont encouragé la Commission à poursuivre sa coopération avec la CNUCED dans le cadre de ses travaux relatifs aux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, au réseau de centres d'excellence, à Connect Africa et à d'autres initiatives, afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à accroître leurs capacités technologiques.

## **IV. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES À L'APPUI DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

### **Recommandation**

*«Compte tenu de l'importance du renforcement des savoirs et des compétences à l'appui de l'élaboration des politiques dans les pays en développement et les pays en transition, la CNUCED devrait continuer ses travaux sur le renforcement des capacités locales en matière de formation, de recherche et d'élaboration des politiques en ce qui concerne le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la technologie, le financement et les questions de développement, en recourant au programme de formation de l'Institut virtuel, au programme TrainForTrade et aux activités entreprises en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action, et notamment en faisant un usage novateur des TIC et de l'enseignement à distance, ainsi qu'en tirant parti des réseaux et des partenariats avec d'autres institutions, organisations internationales et partenaires bilatéraux de développement pour la formation et la recherche. Elle devrait aussi encourager la création de liens entre les chercheurs et les décideurs ainsi que l'échange d'expériences et de meilleures pratiques en matière de création de capacités durables dans le domaine du commerce et du développement.» (TD/B/COM.3/82, par. 7).*

### **Mesures prises**

#### *TrainForTrade*

36. Au cours des douze derniers mois, les activités de renforcement des capacités TrainForTrade ont bénéficié à 570 responsables provenant du monde entier, dont 325 représentants de pays les moins avancés. Au total, 350 opérateurs commerciaux ont suivi des

séminaires TrainForTrade à distance et 45 spécialistes des technologies de l'information et de la communication ont été formés comme conseillers techniques dans 30 pays en développement et pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités d'enseignement à distance TrainForTrade ont été axées en particulier sur l'élaboration de cours dans les langues des pays concernés, notamment en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en khmer et en lao.

37. Le projet TrainForTrade relatif au Cambodge et la République démocratique populaire lao, qui s'étale sur quatre ans et est financé par la France, a fait l'objet d'une évaluation indépendante très positive, dans laquelle était recommandée l'extension de l'approche TrainForTrade à d'autres pays en développement. Un résultat concret de ce projet a été la finalisation du texte de la législation cambodgienne relative au commerce électronique en 2007, qui donnait suite aux recommandations formulées à l'occasion d'un cours TrainForTrade sur les aspects juridiques du commerce électronique organisé en coopération avec le Service des TIC et du commerce électronique de la CNUCED. Le programme TrainForTrade a continué d'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des ressources humaines en Afrique. Un projet de quatre ans pour l'Angola, financé par la Commission européenne à hauteur de 2 940 000 euros, a été lancé à Luanda en octobre 2007. À Dublin (Irlande), en juin 2007, le programme de formation portuaire TrainForTrade a été étendu aux ports de pays en développement anglophones, tandis que les réseaux de formation portuaire francophone et lusophone continuaient de fonctionner au Bénin, au Cap-Vert, au Cameroun, en Guinée, au Sénégal et au Togo.

*Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement*

38. L'Institut virtuel a continué de renforcer les capacités de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'entreprise, de la technologie, du financement et du développement dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

39. Au cours de l'année écoulée, les universités partenaires ont collaboré et participé davantage aux activités du réseau. L'Institut virtuel a commencé à déléguer l'élaboration et l'adaptation des matériels pédagogiques et des travaux de recherche économique aux membres du réseau. Actuellement, 16 établissements universitaires de 8 pays collaborent à des travaux de recherche ou à des matériels pédagogiques qui répondent aux besoins locaux. Les 21 universités membres du réseau, 12 universités affiliées et plus de 250 particuliers s'entraident aussi en partageant de manière informelle des informations et en échangeant du personnel. L'atelier de l'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et la pauvreté destiné aux universitaires des pays les moins avancés (PMA) anglophones d'Afrique (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, novembre 2007) a bénéficié des contributions et de la participation des membres de l'Institut virtuel, et a permis de souligner l'importance de la création de réseaux locaux et régionaux dans le cadre des travaux de recherche économique.

40. En 2007, l'Institut virtuel a élaboré des modules de formation consacrés notamment au transfert de technologie, au commerce et à la pauvreté, aux accords commerciaux régionaux ainsi qu'à l'analyse des données commerciales. Des matériels et publications ont été fournis sous forme électronique, sur support papier et sur CD-ROM, et un bulletin d'information électronique trimestriel est paru pour informer les membres du réseau des faits nouveaux au sein de l'Institut virtuel et de la CNUCED.

41. L'Institut virtuel a examiné la question de la bonne gouvernance et de l'élaboration de politiques rationnelles en préconisant d'améliorer les liens entre travaux de recherche et élaboration des politiques. L'atelier de Dar es-Salaam sur le commerce et la pauvreté a réuni 25 universitaires africains originaires principalement de PMA, qui ont examiné le rôle des chercheurs dans l'élaboration des politiques. L'Institut virtuel a aussi accru la participation des universités membres de son réseau au cours sur les grands problèmes économiques internationaux, qui est un des fleurons de la CNUCED.

42. La visite d'étude que l'Institut virtuel a organisée pour l'Université des Antilles orientales en mai 2007 a réuni un groupe de 23 étudiants en maîtrise à rencontrer des experts de la CNUCED et d'autres organisations (OMC, CCI, Organisation internationale de la propriété intellectuelle (OMPI), Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), Centre consultatif sur la législation de l'OMC et Commission européenne) et des représentants des missions des pays des Caraïbes en poste, les uns et les autres, à Genève. Cette visite a permis de sensibiliser les étudiants aux obstacles rencontrés par les représentants des pays des Caraïbes à Genève et, plus généralement, dans les négociations commerciales.

43. Depuis la onzième session de la Commission, l'Institut virtuel a accueilli de nouveaux membres, dont trois provenaient de pays à économie en transition. Le réseau a aussi accepté de nouveaux membres originaires de pays en développement d'Afrique et d'Amérique du Sud, ce qui porte le nombre des universités membres à part entière de l'Institut virtuel à 21. Au niveau national, des universités membres d'Argentine, de Colombie et de Fédération de Russie ont noué de nouveaux partenariats locaux, élargissant ainsi les activités de l'Institut virtuel.

#### *Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux*

44. Le cours sur les grands problèmes économiques internationaux a continué de dispenser aux décideurs des pays en développement et des pays en transition une formation sur les orientations mises en œuvre dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'entreprise, de la technologie, du financement et du développement. Une attention particulière a été accordée aux recommandations provenant de l'évaluation extérieure indépendante, qui ont été approuvées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en septembre 2005.

45. Trois cours régionaux ont été organisés pendant l'année écoulée: deux pour les pays africains, dont le second a été organisé suite au grand intérêt suscité par le premier (Le Caire, février 2007; et Dakar, octobre-novembre 2007); et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Lima, juin-juillet 2007). Au total, 73 participants provenant de 44 pays y ont assisté.

46. Ce type de cours est, par essence, le fruit d'un partenariat car il est enrichi par les analyses des experts régionaux et nationaux des politiques commerciales et économiques et de leur impact local sur le développement. Il est donc complémentaire des analyses auxquelles la CNUCED procède sur ces questions au niveau international. Les partenaires traditionnels de ce cours sont les commissions régionales de l'ONU et, plus récemment, des universités participant au réseau de l'Institut virtuel de la CNUCED. Le cours organisé en Égypte a contribué directement à établir un partenariat entre la CNUCED et l'Université du Caire, laquelle est ensuite devenue membre de l'Institut virtuel.

47. Un programme permanent de cours de courte durée destinés aux représentants en poste à Genève a été lancé en 2007. Neuf cours de ce type ont été organisés pendant l'année écoulée, ce qui a permis aux chercheurs de la CNUCED et aux représentants des États membres de dialoguer.

48. Afin d'utiliser les TIC et l'enseignement à distance pour faire bénéficier des participants d'une préparation plus uniforme, la CNUCED a conçu un nouveau site Web qui donne accès à des matériels pédagogiques structurés hiérarchisés et qui renvoie à d'autres lectures. Des outils pédagogiques dispensant des «connaissances de base» sont mis au point; le premier d'entre eux, à savoir un glossaire sur la facilitation du commerce et des transports, est déjà disponible sur le site Web. Ce site propose aussi un forum de discussion dans lequel les participants peuvent s'inscrire et partager leurs données d'expérience et leurs meilleures pratiques après le cours.

## **V. ÉVALUATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

### *Amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par le renforcement des capacités productives*

49. Selon le Consensus de São Paulo: «Les pays en développement et les pays en transition ont absolument besoin d'un environnement international favorable pour s'intégrer dans l'économie mondiale. Tout aussi importante est la nécessité pour ces pays de renforcer leurs capacités de production en fonction des exigences du marché, de promouvoir le développement et le transfert de la technologie, d'encourager la constitution de réseaux d'entreprise, d'accroître la productivité et la compétitivité de leurs entreprises.» (TD/410, par. 36).

50. À sa neuvième session, en 2005, la Commission est convenue que l'internationalisation des entreprises, surtout des PME, jouait un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité des entreprises de pays en développement. L'«internationalisation» passe par l'adoption de stratégies visant à remédier aux faiblesses structurelles générales et de mesures destinées à promouvoir la création de formes intégrées de production et de réseaux internationaux de distribution, par le biais notamment de relations entre PME et STN, de groupements d'entreprises, de chaînes mondiales de valeur et de l'investissement direct à l'étranger.

51. Par conséquent, dans le cadre du cycle quadriennal 2004-2008, la CNUCED a surtout examiné les facteurs d'internationalisation des PME dans les pays en développement. En particulier, des réunions d'experts ont été organisées sur les thèmes suivants:

- a) Promotion de la compétitivité à l'exportation des PME (décembre 2004);
- b) Renforcement des capacités productives des entreprises des pays en développement par l'internationalisation (décembre 2005);
- c) Meilleures pratiques et options concernant la promotion de relations entre PME et STN (novembre 2006); et
- d) Moyens d'accroître la participation des PME des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur (octobre 2007).

52. Les travaux de recherche et les réunions d'experts de la CNUCED ont souligné le rôle essentiel que les autorités des pays en développement jouent dans l'élaboration de politiques rationnelles fondées sur l'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec les sociétés qui sont à la tête de chaînes mondiales de valeur, afin d'aider à accroître l'impact positif de l'investissement étranger direct sur les capacités productives locales. On constate que la création de liens durables n'est pas forcément une conséquence directe de la présence des STN et ne se produit, dans la plupart des cas, que si une politique systémique est adoptée.

53. Dans ce contexte, la CNUCED est bien placée pour jouer un rôle d'intermédiaire dans la promotion de l'internationalisation des PME et pour fournir des services associant orientations et coopération technique dans le domaine de l'investissement étranger direct et du développement des PME. L'objectif des programmes d'établissement de relations interentreprises que la CNUCED a conçus au cours du dernier cycle quadriennal est de promouvoir la compétitivité des PME des pays en développement en créant des liens durables entre STN et PME et en les renforçant, notamment en:

- a) Conseillant des mesures visant à améliorer les conditions de l'établissement de relations interentreprises durables;
- b) Recensant les possibilités d'établissement de relations interentreprises;
- c) Encourageant les STN à nouer des relations interentreprises bénéfiques;
- d) Aidant les PME à se moderniser afin de satisfaire aux exigences des filiales étrangères;
- e) Échangeant de bonnes pratiques concernant l'établissement de liens interentreprises durables.

54. En particulier, la CNUCED a aidé l'Argentine, le Brésil, l'Ouganda et le Viet Nam à développer des capacités institutionnelles et des compétences techniques en vue de créer de nouvelles relations interentreprises ou de renforcer les liens existant entre PME locales et STN. Afin d'atteindre cet objectif, elle a coopéré avec des organismes locaux de promotion du développement et de l'investissement, des prestataires de services aux entreprises locales, des filiales étrangères de STN, des ministères et d'autres acteurs.

55. Le programme Empretec a réussi à jouer un rôle d'intermédiaire et de facilitateur dans les programmes d'établissement de relations interentreprises. La CNUCED a étroitement participé au suivi du programme d'Enterprise Uganda dans ce domaine et a commencé à reproduire cette expérience couronnée de succès dans tous les centres Empretec en Afrique. Par ailleurs, la CNUCED a créé des synergies entre les programmes Empretec d'Amérique latine et a pris des mesures préalables à l'établissement de relations interentreprises au niveau régional.

56. La CNUCED a formulé des recommandations, donné des orientations stratégiques et défini des modalités pratiques dans les publications suivantes: *Business Linkages Programme Guidelines* (UNCTAD/ITE/TEB/2005/11); *Deepening Development through Business Linkages* (UNCTAD/ITE/TEB/2006/7); et *Global Players from Emerging Markets: Strengthening Enterprise Competitiveness through Outward Investment* (UNCTAD/ITE/TEB/2006/9).

Deux autres publications présentant les principales conclusions des travaux de recherche de la CNUCED sur les meilleures pratiques internationales dans ce domaine – *Creating Business Linkages in Developing Countries: the case of Malaysia, Mexico, India, South Africa and Uganda* et *How to Integrate Developing Countries' SMEs into Global Value Chains* – sont en cours de finalisation.

57. La CNUCED a établi des propositions de projet et a collecté des fonds pour financer l'exécution de projets d'établissement de relations interentreprises en Argentine, en Égypte et au Mozambique, ainsi que la mise en œuvre de programmes Empretec nouveaux ou renforcés au Ghana, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie.

*Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international*

58. Conformément au mandat qui lui a été confié au paragraphe 59 du Consensus de São Paulo, la CNUCED, au cours des quatre années écoulées, a continué «à faire des recherches et des analyses en vue d'aider ... [les pays en développement] ... à définir un cadre approprié d'action» et à «promouvoir l'échange d'expériences sur les faits nouveaux» dans les domaines considérés. De nombreux travaux de recherche et d'analyse ont été menés sur un large éventail de questions, notamment le commerce maritime, les coûts de transport, les liaisons maritimes par lignes régulières, la géographie du commerce, l'évolution de la flotte, les ports, les transports terrestres et les questions juridiques relatives au commerce et au transport. La CNUCED a aussi été chargée de «suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité [et] analyser ses conséquences pour les pays en développement». À cette fin, le secrétariat a continué de suivre les faits nouveaux en matière de sécurité des transports et de la chaîne d'approvisionnement et, le cas échéant, à évaluer leurs incidences possibles. Les enseignements tirés des travaux de recherche et d'analyse ont été largement diffusés dans des publications périodiques telles que *l'Étude sur les transports maritimes*, qui paraît annuellement, et le bulletin trimestriel *Transport Newsletter*, ainsi que dans des publications telles que celles consacrées au coût du Code ISPS et au régime juridique régissant le transport multimodal, les documents de transport et des aspects du droit du transport aérien. En outre, conformément au mandat qui a été confié à la CNUCED d'«examiner des propositions de politique générale et des régimes réglementaires relatifs au transport et à la facilitation du commerce» et d'«aider les pays en développement en ce qui concerne le travail entrepris à la CNUDCI» (Consensus de São Paulo, par. 107), le secrétariat a apporté des contributions de fond aux discussions du Groupe de travail III (droit des transports) de la CNUDCI concernant une nouvelle convention internationale sur le transport des marchandises, et a aidé les pays en développement participant aux négociations sur la facilitation du commerce menées à l'OMC dans le cadre du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges, ainsi que sur les transports et la logistique au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

59. La CNUCED a aussi été priée d'«élargir son aide dans le domaine du renforcement des capacités de transport» et d'«intensifier ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités en ce qui concerne le commerce et les questions connexes» (Consensus de São Paulo, par. 60 et 108 respectivement). En conséquence, un programme cohérent d'assistance technique en matière de logistique commerciale a été conçu et exécuté. Il repose sur une triple approche, à savoir: premièrement, l'exécution d'un ensemble de projets génériques visant à mettre au point des outils de facilitation du commerce et des transports et à soutenir le processus

de négociation multilatérale; deuxièmement, la mise en œuvre du programme SYDONIA qui, dans le cadre des technologies de l'information, joue un rôle important dans la facilitation du commerce et dans une bonne gouvernance économique; et troisièmement, au niveau national, l'élaboration et l'exécution de programmes complets de facilitation du commerce et des transports adaptés aux besoins particuliers des pays.

60. Concernant les négociations commerciales du Cycle de Doha, les priorités ont été d'accroître la capacité des pays en développement de participer aux négociations sur la facilitation des échanges, d'évaluer les besoins et les priorités, ainsi que d'améliorer les facultés de mise en œuvre. Des ateliers, séminaires et tables rondes ont été organisés au niveau régional, parfois conjointement avec l'OMC ou des partenaires régionaux, et ont aidé certains pays en développement à participer plus activement au processus de négociation. Des plates-formes de facilitation du commerce et des transports ont été mises en place dans un certain nombre de pays afin d'améliorer la coordination entre les différents organismes mettant en œuvre des mesures de facilitation.

61. S'agissant du transport en transit et de la facilitation du commerce, la CNUCED a organisé diverses réunions d'experts sur des sujets d'actualité et a exécuté un certain nombre de projets d'assistance technique qui ont notamment pris la forme: d'une aide au développement de groupements d'entreprises le long des trois couloirs de transit sélectionnés respectivement en Afrique, en Asie et en Amérique latine; d'un appui au développement du transport multimodal et de la facilitation du commerce au niveau régional; et de projets nationaux de facilitation du commerce qui tiennent compte des besoins particuliers et des priorités des pays concernés. Parmi les activités exécutées dans le cadre de projets figuraient: l'installation de SYDONIA, l'organisation d'audits de facilitation du commerce, l'apport d'une aide à l'adhésion à l'OMC, ainsi que le renforcement des capacités dans le secteur des transports et la réforme et modernisation du cadre opérationnel, institutionnel et juridique relatif au commerce et aux transports.

62. Les projets d'assistance technique portant sur l'automatisation des douanes ont enregistré des progrès notables pendant la période considérée. La portée géographique et les capacités fonctionnelles de SYDONIA ont été accrues. Le système a été installé dans un certain nombre de pays tandis que dans d'autres le passage à des versions plus récentes a été achevé ou a commencé. Le système le plus récent, SYDONIA World, est déjà opérationnel en Moldova et est en cours d'installation dans d'autres pays. SYDONIA fait aussi partie intégrante de la stratégie cohérente de facilitation du commerce et des transports mise en œuvre par la CNUCED en Afghanistan, où le système est devenu opérationnel dans deux couloirs, contribuant non seulement à faciliter le commerce, mais aussi à accroître les recettes publiques.

#### *Les TIC et le commerce électronique au service du développement*

63. Pendant les quatre années écoulées, la CNUCED a approfondi ses travaux de recherche et d'analyse sur les TIC et le commerce électronique au service du développement dans le cadre de l'économie de l'information afin de tenir compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement ainsi que de la rapidité des mutations technologiques. Une attention particulière a été accordée à l'accès des pauvres aux TIC. La CNUCED a étoffé ses travaux de recherche consacrés à l'impact économique des TIC, en particulier à leur effet sur la croissance et la productivité aux niveaux macroéconomique et microéconomique. En organisant une

réunion thématique sur le SMSI et sa propre réunion d'experts sur le sujet, elle a réuni un grand nombre d'experts afin d'examiner les TIC, la croissance, le commerce, l'emploi et le développement, et d'élaborer des politiques visant à tirer parti des TIC et du commerce électronique. La CNUCED a aussi mené des travaux empiriques sur la mesure de l'impact de l'utilisation des TIC sur la productivité des entreprises dans les pays en développement, donnant ainsi une base factuelle à l'élaboration et à l'évaluation des politiques nationales relatives aux TIC. Dans les documents issus du SMSI, tous les gouvernements étaient appelés à élaborer des stratégies électroniques nationales d'ici 2010: dans ses travaux de recherche, la CNUCED a constaté qu'en 2006 la majorité des pays en développement (64 %) disposaient déjà d'un plan national relatif aux TIC ou étaient en train d'en élaborer un. La CNUCED a étoffé ses activités dans le domaine des politiques relatives aux TIC: elle ne s'est pas contentée de conseiller les pays qui élaborent leur politique nationale, mais les a aussi aidés à évaluer leur politique. Le cadre type d'examen de ces politiques que la CNUCED a mis au point a été présenté pour la première fois dans le *Rapport sur l'économie de l'information 2006*. L'objectif principal est d'aider les décideurs des pays en développement à suivre et à évaluer leur politique nationale relative aux TIC grâce à un cadre complet et à des indicateurs mesurables. Des projets pilotes d'examen de leur politique sont en cours de discussion avec les Gouvernements égyptien et péruvien.

64. La CNUCED a participé activement aux deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information, en collaboration étroite avec d'autres organismes internationaux. Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, la CNUCED a joué un rôle clef en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement et que facilitateur de la mise en œuvre de la ligne d'action du SMSI sur le commerce électronique. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence et ses travaux – élaboration d'indicateurs comparables et assistance au renforcement des capacités – ont joué un rôle important dans le suivi et l'évaluation des résultats du SMSI.

65. Les statistiques et mesures relatives aux TIC et au commerce électronique sont un des domaines où, avec l'aide du Gouvernement français, des avancées importantes ont été réalisées depuis la onzième session de la Conférence. La base de données de la CNUCED sur les TIC, qui intègre les données collectées annuellement depuis 2004, est la seule base de données mondiale qui contient des statistiques officielles comparables sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et sur le secteur des TIC. Cette base, qui s'inspire de la liste des indicateurs fondamentaux établie par le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en 2007. Depuis la onzième session de la Conférence, la CNUCED contribue activement à la mise au point de statistiques en:

- a) Améliorant son site Web sur la mesure des TIC (<http://measuring-ict.unctad.org/>);
- b) Organisant des ateliers de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial;
- c) Dépêchant des missions consultatives sur la mesure des TIC en Afrique et en Asie;
- d) Rédigeant un manuel technique pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information;

e) Élaborant un cours de formation sur les statistiques relatives aux TIC, en coopération avec le programme TrainForTrade;

f) Jouant un rôle de chef de file dans le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, que la CNUCED a lancé et coordonne (depuis janvier 2006 en tant que membre du Comité directeur) et en dirigeant l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités dans le cadre du Partenariat.

66. En conséquence, les pays en développement recueillant des statistiques relatives aux TIC, qui étaient peu nombreux en 2003, étaient plus de 30 en 2007. Plus de 40 pays en développement ont demandé une assistance technique concernant la mesure des TIC.

67. La CNUCED a intensifié ses travaux de recherche et de renforcement des capacités sur les aspects juridiques du commerce électronique, en raison de l'augmentation des demandes d'assistance provenant des États membres et avec l'aide des Gouvernements finlandais et espagnol. Le cadre législatif joue un rôle fondamental dans toute transaction électronique car il garantit que cette dernière est juridiquement valable, contraignante et exécutoire. La version anglaise du cours sur les aspects juridiques du commerce électronique a été revue et adaptée pour les francophones et les hispanophones. La portée géographique de l'assistance technique s'est étendue de l'Asie à l'Afrique (en coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est) et à l'Amérique latine (en coopération avec l'ALADI et TrainForTrade). Plusieurs thèmes liés à la création d'un cadre juridique favorable au commerce électronique ont été analysés dans les différentes livraisons du *Rapport sur l'économie de l'information*, notamment la protection de la vie privée, la cybercriminalité, la conclusion de contrats électroniques et l'harmonisation des cadres régionaux de la cyberlégislation.

68. La CNUCED a apporté une contribution de fond aux discussions sur les technologies de l'information libres. Suite à une réunion d'experts tenue en septembre 2004 sur les logiciels libres, elle a organisé deux séminaires en coopération avec l'UNITAR (2006 et 2007) afin de sensibiliser à cette question. La CNUCED a aussi mis en place un groupe consultatif sur les logiciels libres, comprenant des chefs de file et des professionnels internationaux dans ce domaine, qui a conseillé séparément les délégations égyptienne et marocaine pendant la phase du SMSI qui s'est tenue à Tunis. Elle a examiné des questions relatives aux logiciels libres et à l'accès libre dans l'analyse de la gestion des risques et de la cybersécurité, des industries de la création et de la gouvernance d'Internet réalisée dans le *Rapport sur l'économie de l'information*. Les questions relatives aux logiciels libres sont aussi abordées dans le cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. Ces travaux ont été soutenus par des institutions partenaires conformément aux recommandations formulées dans le Consensus de São Paulo au sujet des partenariats multipartites en matière de technologies de l'information pour le développement.

#### *Tourisme électronique*

69. Lancée en 2004 à la onzième session de la Conférence dans le cadre des partenariats sur les TIC pour le développement, l'initiative sur le tourisme électronique favorise l'essor des TIC dans le secteur touristique des pays en développement. Elle consiste en un programme complet d'assistance visant à accroître la compétitivité des bénéficiaires, en particulier des PME.

Le *Rapport sur l'économie de l'information 2005* a consacré un chapitre aux perspectives que le tourisme électronique offre aux pays en développement.

70. La mise en œuvre de cette initiative a reposé sur:

- a) La réalisation d'études de cas sur des pays comme sources d'analyses et de contributions actualisées intégrées aux cours de formation;
- b) L'organisation de cours de formation mis au point avec le programme TrainForTrade;
- c) L'élaboration de recommandations et de projets;
- d) La conception d'une plate-forme de tourisme électronique libre, spécialement adaptée et transposable; et
- e) La création d'un site Web multilingue (<http://etourism.unctad.org>) destiné aux partenaires et contributeurs publics et privés.

71. En 2006, les premières études de cas nationales ont été entreprises au Cambodge, en République démocratique populaire lao, à Sri Lanka et au Viet Nam. En coopération avec l'Université du Québec, le même type de documentation a été publié pour Madagascar, la Tunisie et la Turquie. Le matériel pédagogique du cours sur les TIC et le tourisme est disponible en anglais, français, espagnol et portugais, et vise à sensibiliser les décideurs et le secteur privé aux perspectives commerciales créées par l'application des TIC au secteur touristique. Le matériel pédagogique sur l'introduction à la commercialisation électronique, mis au point en coopération avec le Ministère québécois du tourisme, est disponible en anglais et en français. La plate-forme de tourisme électronique, qui est en cours d'élaboration, permettra à ses utilisateurs d'organiser, de commercialiser et de vendre leurs propres services touristiques en ligne. Une première version de la plate-forme, mise au point avec le Centre international de formation et de recherche en tourisme et le Laboratoire de recherche sur les technologies du commerce électronique de l'Université du Québec, doit être publiée à la fin du premier trimestre 2008.

72. Des recommandations ont été formulées à la Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans une optique de développement (novembre/décembre 2005) et à la réunion parallèle de la CNUCED sur le tourisme électronique organisée lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis, en collaboration avec l'Université de la Manouba (Tunisie) et l'Université du Québec (Canada). Le secrétariat a aussi participé au Sommet africain préparatoire au SMSI (février 2005) et à un atelier du Centre for Administrative Innovation in the Euro-Mediterranean Region (mars 2005), qui ont été l'occasion d'échanger des compétences et meilleures pratiques dans le domaine du tourisme et du développement. La CNUCED a organisé un certain nombre d'ateliers de formation sur les TIC et le tourisme destinés à des représentants du secteur public et du secteur privé. Des séminaires se sont tenus à Bamako (Mali, 2005); Toamasina (Madagascar, octobre 2006); Colombo (Sri Lanka, octobre 2006); Phnom-Penh (Cambodge, décembre 2006); Kota Kinabalu (Malaisie, mars 2007); Antsirabe (Madagascar, juillet 2007); et Ventiane (République démocratique populaire lao, novembre 2007). Le matériel pédagogique a été adapté à la situation particulière de chaque pays

et a pris en compte le profil du groupe de participants visé. Vingt-deux pays, ainsi que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale du tourisme, la Banque asiatique de développement et plusieurs organismes de développement étaient représentés à la conférence sous-régionale de la CNUCED consacrée au tourisme électronique en Asie et dans le Pacifique et organisée à Kota Kinabalu (Malaisie) en mars 2007. Parmi les activités parallèles à cette conférence figuraient une introduction à la commercialisation électronique, un atelier sur la commercialisation électronique et les paiements électroniques, et un atelier sur l'innovation et la gestion des connaissances.

*Renforcement des connaissances et des compétences à l'appui de l'élaboration des politiques*

73. Le développement des capacités est une préoccupation clef des pays en développement recherchant une meilleure intégration à l'économie mondiale par le biais d'une hausse de la compétitivité du secteur privé, d'un accroissement des capacités des décideurs d'élaborer des politiques et de négocier, et d'un renforcement des institutions de formation et de recherche.

74. Au paragraphe 95 du Consensus de São Paulo, la CNUCED a été priée de renforcer les ressources humaines dans le domaine du commerce et de développer les capacités des pays en développement de négocier des accords commerciaux. Elle a aussi été chargée de mettre en œuvre des partenariats dans le domaine du renforcement des capacités, notamment avec des établissements universitaires et des institutions de recherche (Consensus de São Paulo, par. 114 et 115, et par. 9 à 11 de l'annexe sur les partenariats, qui traitent spécifiquement de l'Institut virtuel). Elle y est parvenue en faisant davantage participer les établissements universitaires aux activités et mécanismes intergouvernementaux de la CNUCED, en favorisant une plus grande interaction avec ces établissements et en incitant les chercheurs des pays en développement à se mettre en relation pour réfléchir aux questions relevant du mandat de la CNUCED.

75. La CNUCED a été aussi priée de poursuivre ses activités de renforcement des capacités pour les pays en développement conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (Consensus de São Paulo, par. 109). Le programme TrainForTrade, l'Institut virtuel et les formateurs qui dispensent le cours sur les grands problèmes économiques internationaux disposent de compétences reconnues dans ce domaine et, en utilisant des méthodes adaptées à chacun des groupes de bénéficiaires visés, ont permis aux pays en développement d'accéder à des connaissances ayant trait au commerce qui peuvent être appliquées et adaptées à leur situation propre, et ont créé un savoir local en phase avec leurs besoins particuliers. Les activités exécutées dans le cadre de ces programmes de renforcement des capacités ont été accrues et un nombre croissant de responsables et d'institutions de pays en développement en ont bénéficié. Les pays bénéficiaires, ainsi que les experts indépendants qui ont évalué les projets, les ont jugées utiles dans le cadre de l'enseignement, de la formation, de la recherche et l'élaboration des politiques.

-----